



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Madame Stéphanie LEBERRURIER présidente, suite à la convocation adressée le jeudi 18 juin 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 34
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 41

Étaient présents : Denis EUSTACHE, Christine LEMAIRE, Gérard PATRIX, Valérie LAMBERT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Bérengère MOREAU, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BRECIN, Audrey PICOT représentée par Jean-Yves LEMARCHAND son suppléant, Philippe LEROUX, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Romain TREFEU, Chantal SAVATTE, Jean-Michel SOUTUMIER, Florence BELLAMY, Steeve BOISSIER, Jean-Noël DUMAS, Bertrand GOSSET, Sophie LECHEVALIER-BOISSEL, Thierry PAY, Edith LANGLOIS, Pascal CURY, Stéphanie URBAIN, Patrick DUCHEMIN, Gaële FILLÂTRE, Jérémie DESGUEE, Anthony JAN, Thierry LECRES, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Cédric MARIE, Serge PIERRE, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Nathalie HANICOT a donné pouvoir à Michel GENNEVIEVE, Céline SORNIN-FEUILLET a donné pouvoir à Jean-Michel SOUTUMIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Jean-Noël DUMAS, Sandrine MARY a donné pouvoir à Cédric MARIE, Delphine GUILBERT a donné pouvoir à Serge PIERRE.

Étaient absentes excusées : Hélène REVERT, Marie-Jeanne MADELINE, Séverine MALHERBE, Carole VERRY,

Étaient absents : Rodrigue SIMEON, Christophe LEMENNICIER, Frédéric ENEE, Yves PIET, Alexandre LEBASTARD.

Après avoir installé le conseil communautaire, Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Madame la présidente annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Valérie LAMBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20260624-33 : FIN_89511 : ZA VAL D'ARRY_BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°20260211-29 du Conseil Communautaire du 11 février 2026 adoptant le budget primitif 2026 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY »,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY »,

Le budget supplémentaire est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

En raison des élections municipales 2026, le vote du budget primitif a été avancé par rapport aux années précédentes. Par conséquent, il n'a pas été possible de clôturer l'exercice 2025 avant de voter le budget primitif. Ainsi, les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2025 n'ont pas encore été intégrés au budget. C'est l'objet de ce Budget Supplémentaire.

Le budget 2026 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, avec reprise des résultats de l'exercice 2025, à hauteur de **2 845 846,93 €** dont :

- 1 940 504,14 € en Section de Fonctionnement,
- 905 342,79 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
011 - 6015	Terrains à aménager	50 000,00	-39 000,00		11 000,00
011	Autres charges à caractère général	58 581,00	16 160,00		74 741,00
65 - 65822	Reversement de l'excédent au budget principal	326 612,00	738 872,09		1 065 484,09
65	Autres charges de gestion courante	5,00			5,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	435 198,00	716 032,09	0,00	1 151 230,09
042	Stock initial	790 107,00	-4 237,95		785 869,05
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 400,00	5,00		3 405,00
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	793 507,00	-4 232,95	0,00	789 274,05
	Total dépenses de fonctionnement	1 228 705,00	711 799,14	0,00	1 940 504,14

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
70	Vente de terrains aménagés	492 625,00	784 985,00		1 277 610,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00			5,00
002	Excédent antérieur		153 256,14		153 256,14
	Total recettes réelles de fonctionnement	492 630,00	938 241,14	0,00	1 430 871,14
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 400,00	5,00		3 405,00
042	Stock final	732 675,00	-226 447,00		506 228,00
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	736 075,00	-226 442,00	0,00	509 633,00
	Total recettes de fonctionnement	1 228 705,00	711 799,14	0,00	1 940 504,14

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
16	Remboursement avance du budget principal	57 432,00			57 432,00
001	Déficit d'investissement reporté		341 682,79		341 682,79
	Total dépenses réelles d'investissement	57 432,00	341 682,79	0,00	399 114,79
040	Stock final	732 675,00	-226 447,00		506 228,00
	Total dépenses d'ordre d'investissement	732 675,00	-226 447,00	0,00	506 228,00
	Total dépenses d'investissement	790 107,00	115 235,79	0,00	905 342,79

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026	BS 2026	RAR 2025	Budget total
16	Avance du budget principal		119 473,74		119 473,74
001	Excédent d'investissement reporté				0,00
	Total recettes réelles d'investissement	0,00	119 473,74	0,00	119 473,74
040	Stock initial	790 107,00	-4 237,95		785 869,05
	Total recettes d'ordre d'investissement	790 107,00	-4 237,95	0,00	785 869,05
	Total recettes d'investissement	790 107,00	115 235,79	0,00	905 342,79

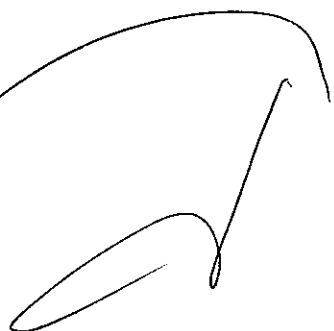
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY », qui s'équilibre tel que présenté ci-dessus avec la reprise des résultats de l'exercice 2025 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Valérie LAMBERT

La Présidente,
Stéphanie LEBERRURIER

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20260624-20260624-33_DEL-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026